

# La comptabilité analytique comme aide à la décision

VOUS

Toute personne ayant accès à  
des données comptables

NOUS

Référent pédagogique  
**Pascal Perrotey**

[p.perrotey@datatim.fr](mailto:p.perrotey@datatim.fr)  
06 77 10 71 55

Référent administratif  
**Elise Prioul**

[bonjour@datatim.fr](mailto:bonjour@datatim.fr)  
06 31 40 91 04

## Prérequis et objectifs

**Objectif de formation :** Construire son plan comptable analytique. Optimiser la performance économique de l'entreprise. Prendre des décisions éclairées

**Prérequis :** Comprendre les basiques de la comptabilité

## Moyens pédagogiques, modalités d'évaluation

- Méthodes actives, expositives et démonstratives
- Double compétence des formateurs, conseil expert et formateur
- Support de cours personnalisé rédigé par nos experts formateurs
- Evaluation en amont via un test d'entrée, contrôle de l'acquisition des compétences pendant la formation au travers d'exercices issus de l'expérience terrain, test de compétences final.

## Moyens techniques

- Vous intégrez à la formation avec votre propre ordinateur portable pourvu du logiciel nécessaire, d'une webcam, d'un micro et d'une connexion internet
- Le formateur dispose outre son matériel informatique d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc ou paperboard.

## Personnalisation & Accessibilité

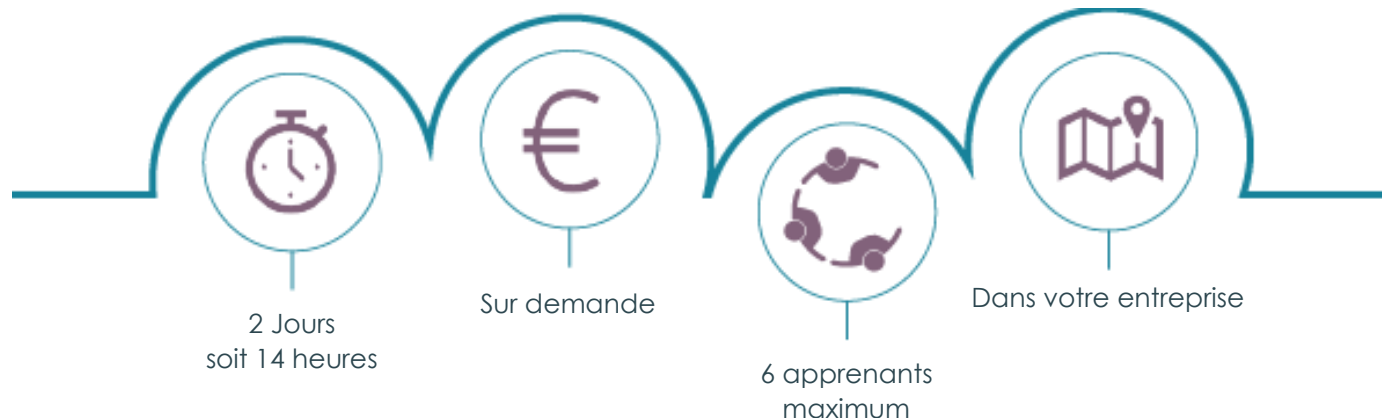
- Ce programme peut être personnalisé en fonction des attentes des donneurs d'ordres, des acquis et besoins des apprenants.
- Nous prenons en compte les situations de handicap en collaboration avec des organismes spécialisés.

## La suite de votre parcours

Pour compléter votre parcours, nous vous suggérons la formation suivante :

**Les coûts cachés Véritable source de performance**

**Les tableaux de bord comme outil de pilotage et de management**



Datatim – SAS Diga Management au capital de 30 000 € – 6 rue Léonard de Vinci – 53001 LAVAL CEDEX  
RCS de Laval 844 088 609 – Code APE 7022Z – TVA : FR38844088609

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530096953 auprès du préfet de la région Pays-de-la-Loire  
Conformément à l'article 261.4.4 a du CGI, les formations Datatim sont exonérées de TVA